

Pr Germain Gourène (Député au Parlement de la Cedeao) : « *L'équivalence et l'harmonisation des diplômes est un facteur qui permettront d'unir les espaces linguistiques* »

***Quels sont les objectifs de l'atelier dont vous venez de prendre part ?***

C'est d'abord, une réunion technique sur l'harmonisation et l'équivalence des diplômes dans l'espace Cedeao. Le premier objectif, c'est que pour qu'il ait la Cedeao des peuples, il faut l'intégration et cette intégration commence par la libre circulation des personnes y compris la circulation des diplômes. Quand nos pays n'avaient pas encore mis en place la Cedeao, il y avait des problèmes pour la reconnaissance des diplômes. Lorsque la circulation des personnes sera effective dans l'espace Cedeao, il faudrait par exemple que quelqu'un qui a fait ses études en Côte d'Ivoire, puisse s'installer librement dans n'importe quel pays de la communauté et qu'il puisse y avoir l'équivalence des études qu'il a faites en Côte d'Ivoire ou que ces études soient harmonisées avec celles de son pays d'accueil pour que l'on considère son diplôme comme tel et qu'il puisse exercer ce qu'il a appris. Donc l'objectif de l'atelier rejoint l'objectif général de la Cedeao. A savoir, une Cedeao des peuples, de la libre circulation des hommes et des marchandises.

***Comment peut-on arriver à dépasser l'écueil de la barrière linguistique au sein de la Cedeao ?***

Les différences linguistiques qui apparaissent de prime abord comme une barrière vont plutôt faciliter l'apprentissage. Si vous apprenez par exemple le portugais en Côte d'Ivoire, cela va vous permettre d'acquérir éventuellement des crédits d'oral d'unité d'enseignement dans un Etat membre où on parle le portugais. L'équivalence et l'harmonisation des diplômes est un facteur majeur qui permettront à terme, d'unir les espaces linguistiques. Si nous avons appris à l'école à parler les trois langues (français, anglais et portugais : Ndlr), on serait plus à l'aise aujourd'hui de circuler plus facilement et de s'installer où on veut.

***Quelles est la stratégie d'approchent que vous avez retenu pour aboutir à l'équivalence et à l'harmonie des diplômes ?***

La première stratégie à consister à faire un lexique. Pour faire l'équivalence ou harmoniser les diplômes, il faut d'abord parler le même langage. Par exemple quand on parle de crédit, qu'est-ce que cela signifie ? Cela correspond à combien d'heures de cours ?

Dans le système ivoirien, le Lmd est basé sur le processus de Bologne qui dit qu'un crédit équivaut entre vingt-cinq et trente heures de charge de travail de l'étudiant, alors qu'au Nigéria, le crédit équivaut à quinze heures d'enseignement par semestre du professeur. A ce niveau-là déjà, il y a une différence. Il a donc fallu nous entendre et définir ce que c'est désormais qu'un crédit pour nous tous. On est ainsi arrivé autour des mêmes vingt-cinq à trente heures du processus de Bologne. De sorte que si l'on dit désormais quelqu'un a fait des études au Nigéria et qu'il a eu tel nombre de crédits, on sait exactement ce à quoi cela correspond.

***Le contenu des enseignements a-t-il été lui aussi objet de vos réflexions ?***

Bien sûr. Mais nous n'en sommes pas véritablement à ce niveau. Nous sommes en quelque sorte à la première étape, c'est-à-dire, au niveau des différents diplômes. Par exemple un Bachelor ou un master au Nigéria, le plus grand pays anglophone correspond à quoi chez nous en Côte d'Ivoire. Donc nous nous sommes mis d'accord pour constituer d'abord un lexique pour mieux nous comprendre. Quand vous avez un langage commun, vous pouvez en ce moment entrer dans les détails. Le côté technique est beaucoup plus facile à faire. On a défini en plus, les grands niveaux d'enseignement universitaire: un licencié, qu'est-ce qu'on attend de lui, quelles sont les compétences qu'il doit acquérir ? Il en est de même d'un master, d'un docteur. Maintenant si on parle d'un licencié en mathématiques, quand les professeurs de mathématiques vont se réunir pour le contenu, ils vont établir un squelette commun de ce qu'on attend d'un licencié en mathématiques. Sur ce squelette-là, on pourra greffer toutes les spécificités des différents pays.

***Quelle est la prochaine étape ?***

C'est au niveau de la Cedeao. Les différents rapports seront faits. Les recteurs des universités des quinze pays de l'espace Cedeao vont se réunir pour apprécier les solutions techniques que nous préconisons en vue de prendre les décisions idoines.

***Vous êtes par ailleurs député du Parlement de la Cedeao, à titre un parlementaire comme vous est-il présent à cet atelier ?***

Vous savez bien que les parlementaires sont issus de tous les milieux. Quand toutes les décisions seront prises, il faudra formaliser les acquis. Et c'est l'affaire du Parlement. Donc, la Commission de la Cedeao a jugé utile d'associer le Parlement aux différentes étapes. Le président Ike Ekeremadou, le président du Parlement de la Cedeao m'a désigné pour suivre depuis le début, toutes les discussions en tant que son représentant. Il y a eu d'abord, une réunion technique préparatoire de la réunion des ministres de l'Enseignement supérieur que j'avais présidé. J'ai été à la réunion des ministres pour présenter ce qui avait été arrêté et aujourd'hui nous sommes à un atelier de travail technique pour trouver des solutions plus concrètes.

**Interview réalisée Emmanuel Koré**